

6 Réponse de la préfecture des Bouches du Rhône



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PREFET DES BOUCHES-DU-RHONE

PREFECTURE
Direction des Collectivités Locales, de l'Utilité Publique
et de l'Environnement

Bureau des Installations et Travaux réglementés

pour la Protection des Milieux

Dossier suivi par : Monsieur ARGUMBAU

☎ 04.84.35.42.68

Courriel : patrick.argumbau@bouches-du-rhone.gouv.fr

Marseille le, 14 avril 2016

Monsieur le Président,

Lors de la permanence du 5 avril 2016 concernant l'enquête publique relative au projet du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la société BUTAGAZ exploitant le centre d'emplissage de GPL, sis RN 113 sur la commune de Rognac, Monsieur Norbert Giménez, trésorier de votre association a formulé l'observation écrite suivante: « L'ASL Les Bories souhaite être membre de la commission de suivi de site pour Butagaz notamment, collègue riverains des installations classées. »

Je vous informe que j'ai décidé d'intégrer votre association au collège "riverains des installations classées" de la Commission de Suivi de Site de « Berre » pour les établissements des Sociétés COMPAGNIE PETROCHIMIQUE DE BERRE, BASELL POLYOLEFINES FRANCE, LYONDELLBASELL SERVICES FRANCE à Berre l'Etang, BUTAGAZ, COMPAGNIE DE DISTRIBUTION DES HYDROCARBURES à Rognac, BRENTAG MÉDITERRANÉE à Vitrolles et STOGAZ à Marignane.

Par conséquent, j'ai l'honneur de vous demander de me désigner, sous le présent timbre ou par courriel, deux représentants (un titulaire + un suppléant) de votre association que vous estimez susceptibles de faire partie de cette CSS.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Monsieur Daniel DURAND
Président de l'Association Syndicale Libre
Les Bories
40 rue D.Milhaud
13340 Rognac

POUR LE PREFET
Le chef de Bureau,
GIM BERTOTTE

Prefecture des Bouches-du-Rhône - Place Félix Hamr - CS 8601 - 13282 MARSEILLE Cedex 05 - ☎ 04 84 35 40 00 - Télécopie 04 84 35 42 00.